

## REGLEMENT du Jeu «Opération RENTRÉE 2021»

France :

18+ | JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Suisse

[www.sos.jeu.ch](http://www.sos.jeu.ch) 0800 801 381

Jeux gratuits : Gains, cadeaux, boissons, à l'exception des spiritueux et alcools.

### Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

LE CASINO BARRIERE LILLE, SAS au Capital de 1 215 144,68€, ayant son siège social : 33, rue d'Artois, 75008 Paris inscrite au RCS de Paris sous le n° 320 050 859 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé «**OPÉRATION RENTRÉE 2021**» (ci-après désigné « le Jeu »).

### Article 2. DUREE ET LIEU

La participation au Jeu est ouverte du 17 Septembre 2021 jusqu' au 2 Octobre 2021, de l'ouverture du casino BARRIERE LILLE, jusqu'à la fermeture de l'établissement. L'accès au jeu sera clos le 2 Octobre 2021 à 22h30.

### Article 3. ACCEPTATION DU REGLEMENT

3.1 La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

3.2 Le participant certifie satisfait à toutes les conditions exposées au présent Règlement pour participer au Jeu et respecter l'intégralité des dispositions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

#### **Article 4.           CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures, détentrices ou non d'une carte de fidélité des Casinos Barrière, et non interdite de jeu.

La personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer au Jeu dès lors que sa participation au Jeu et les mécaniques définies à l'article 5 ne sont pas contraires aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

Pour les personnes interdites de jeu, le jeu est accessible mais en cas de gain, l'accès aux casinos sera refusé et la jouissance de la dotation perdue.

Sont expressément exclus du Jeu, les membres du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que les membres en ligne directe de leur famille respective. Cette exclusion concerne également toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du Jeu, et à l'organisation et la réalisation des dotations ainsi que les membres en ligne directe de leur famille respective.

A partir du 21 juillet 2021, l'accès aux Casinos requiert la présentation sur papier ou en version numérique d'un pass sanitaire valide, d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, ou bien du résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique de moins de 48h

#### **Article 5.           MÉCANIQUE DU JEU**

Pour participer, il suffit de se rendre pendant la durée du jeu dans le Casino Barrière Lille situé 777 pont de Flandres à LILLE (Nord) aux heures d'ouverture de celui-ci (10H00 – 4H00 du matin), de présenter à l'accueil sa carte de fidélité Barrière ou sa carte d'identité, de se diriger devant la borne tactile «**OPÉRATION RENTRÉE 2021**» et de suivre les instructions de la borne.

##### **5.01   « Déroulé du jeu »**

**Etape 1** : Le participant est invité à scanner sa propre carte de fidélité s'il en possède une ou à y insérer un jeton spécifique qui lui sera remis après son passage à l'accueil s'il n'a pas de carte de fidélité.

**Cas 1** : Dans le cas où le participant est titulaire d'une carte de fidélité, la carte est reconnue grâce à la base de données clients. Ses nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone mobile sont nécessaires pour valider sa participation au jeu. Le participant, s'il le souhaite peut renseigner ou vérifier son email de sa fiche de participation.

**Cas 2 :** Dans le cas où le participant n'est pas titulaire d'une carte de fidélité. Le client après avoir inséré le jeton spécifique, sera invité à saisir les champs obligatoires : ses Nom, Prénom, sa date de naissance et son numéro de téléphone mobile, ainsi que le champ facultatif à savoir son email.

Ces informations personnelles sont stockées sur le serveur et seront exploitées uniquement dans le but d'effectuer le tirage au sort et conformément aux modalités définies à l'article 15 ci-après.

Une fois les informations saisies et vérifiées, le participant valide sa participation au tirage au sort en appuyant sur le bouton « **Valider** » présent sur l'écran. Si le participant renseigne de lui-même le champ non obligatoire email, ses données seront utilisées dans le cadre de communications du Groupe Barrière et du Casino dans lequel le participant participe au jeu dans les conditions exposées à l'article 15 ci-après. De la même manière, il peut accepter que son numéro de téléphone mobile soit utilisé dans le cadre de communications du Groupe Barrière et du Casino dans lequel le participant participe au jeu. Le participant a malgré tout la possibilité de valider sa participation dans la limite des champs obligatoires nom, prénom, date de naissance et son numéro de téléphone, sans que ces données ne soient utilisées à d'autres fins que dans le but d'effectuer le tirage au sort et conformément aux modalités définies à l'article 15 ci-après.

**Etape 2 :** Après validation de sa participation la borne imprimera un ticket si le joueur n'est pas titulaire de carte de fidélité Barrière ou plusieurs tickets selon le statut de carte de fidélité du participant. (Cf article 9).

Il est impératif que le ou les tickets imprimés par la borne soient déposés par les participants dans l'urne identifiée, se trouvant à proximité de la borne de jeu. Le tirage se fera exclusivement parmi les tickets émis par la borne et déposés dans l'urne. Pour plus de confidentialité, il sera également proposé au client de plier son et/ou ses bulletins afin de garantir plus de confidentialité sur son identité.

Toute inactivité supérieure à 30 secondes sur la borne pendant la durée de l'inscription au jeu entraîne le retour à la page d'accueil du jeu et à la perte des crédits de jeu ainsi que le droit de jouer le même jour.

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour pendant toute la durée du Jeu. Le participant pourra revenir dès le lendemain pour une nouvelle participation et obtenir un nouveau bulletin lui donnant des chances supplémentaires de gagner.

## **5.02 Tirage au sort à huis clos le 2 Octobre :**

Le Casino Barrière Lille procédera au tirage au sort parmi tous les participants ayant joué sur la borne et déposé leurs bulletins dans l'urne dudit Casino. Seuls seront pris en considération les bulletins émis par la borne. Aucun autre bulletin ne saurait être accepté et sera considéré comme nul s'il est tiré au sort.

Le tirage au sort aura lieu en France, le 2 Octobre 2021 à 23h00 et se fera directement dans l'urne contenant tous les tickets des participants.

Le lot 5000€ cash du présent Jeu aura été annoncé dans le Casino Barrière Lille pendant toute la durée du Jeu.

Un huissier de justice sera présent pour le tirage au sort du ticket gagnant parmi les tickets présents dans l'urne, pour attribuer le chèque avec le montant correspondant.

Ce même Huissier de justice tirera au sort un ticket pour attribuer les 5000€. A la suite de ce tirage, le directeur ou un responsable du casino appellera sous contrôle de l'huissier, le numéro de téléphone présent sur le ticket de participation de la personne sélectionnée. La personne tirée au sort devra obligatoirement décrocher pour que le lot lui soit attribué. Dans le cas où le directeur ou un responsable du casino tomberait sur le répondeur du tiré au sort, le participant perdra le bénéfice de l'attribution de son lot et la dotation sera remise en jeu.

Il sera alors procédé à autant de tirages possibles jusqu'à ce que la personne dont le nom tiré au sort se manifeste par téléphone quand il est appelé par un représentant du Casino et dans les délais impartis ci-dessus et justifie remplir les conditions pour bénéficier du lot.

Dans le cas où le gagnant de la 5000€ serait tiré au sort dans un autre établissement, ce gagnant ne pourra prétendre au même lot dans cet autre casino Barrière participant. Le gagnant ne peut obtenir qu'un seul lot "5000€". Pour déterminer le casino Barrière dans lequel le gagnant peut bénéficier de son lot "5000€", il sera pris en compte l'heure à laquelle le tirage au sort a été fait. Le premier des tirages au sort qui aura déterminé le participant comme le gagnant sera celui retenu. Aucune contestation ne sera admise à ce titre. Le deuxième tirage au sort ayant donné le participant comme gagnant sera alors annulé et un nouveau nom sera tiré au sort. Le même processus d'appel du participant tiré au sort sera appliqué.

Dans le cas où il y aurait plusieurs lots en jeu, les personnes déjà désignées par le sort lors du ou des tirages au Sort précédents, elles ne pourront pas être désignées par le sort lors de l'attribution des lots suivants. Les lots suivants seront attribués selon la procédure précédemment citée pour l'attribution des 5000€.

A noter que le lot est non remboursable, non cumulable, non échangeable et non adaptable.

## **Article 6. DOTATIONS**

### **6.01 Dotations tirage au sort (France)**

Dans chaque Casino Barrière, le Tirage au Sort Local permet de gagner le(s) lot(s) suivant(s) : (Le nombre de lot en jeu est différent dans chaque établissement)

Dotation	Quantités	Valeur unitaire publique du lot	Conditions
Lot unique 5000 € en cash	1	5000 €	<b>Le bénéficiaire du lot pourra obtenir la valeur donnée de son lot sous plusieurs formes. En chèque, en liquide ou bien</b>

			en divisant une partie en liquide et une partie en chèque. Cette dotation sera remise par l'établissement ou le gagnant a été tiré au sort selon les conditions indiquées dans l'article 5 et une fois qu'il aura signé une attestation de délivrance du lot.
Lot 2 – 500€ de jetons à jouer aux machines à sous	1	500€	Valeur donnée sous forme de contremarque par l'établissement. Le gagnant a été tiré au sort selon les conditions indiquées dans l'article 5.
Lot 3 – 200€ de jetons à jouer aux machines à sous.	1	200€	Valeur donnée sous forme de contremarque par l'établissement. Le gagnant a été tiré au sort selon les conditions indiquées dans l'article 5.
Lot 4 – 2 places pour le dîner spectacle Cubanista, la nueva vida	1	160€	Valeur donnée sous forme de contremarque par l'établissement. Le gagnant a été tiré au sort selon les conditions indiquées dans l'article 5.

La liste des lots proposés dans le cadre du présent Jeu peut être modifiée à tout moment par la Société Organisatrice, dès lors que leur valeur est regardée comme similaire. Une information sera préalablement portée à la connaissance des clients par voie d'affichage à l'accueil du Casino. Des modifications pourront être apportées au règlement par voie d'avenant, disponible gratuitement à l'accueil du Casino Barrière organisant le jeu, sur demande du participant.

Les lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange d'un lot gagné.

La vente ou l'échange des lots est interdit. Les autres lots sont valables jusqu'au 31 12 2021 s'il est consommable dans le Casino ou les établissements du Groupe Barrière. Le gagnant d'un lot dans un casino ne pourra prétendre au gain d'un autre lot ni dans ce même casino Barrière ni dans un autre Casino Barrière.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier ou annuler une proposition de lot qui serait contraire à la réglementation, aux bonnes mœurs et aux règles du Groupe auquel elle appartient.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation. A compter de l'attribution de son gain, le gagnant est seul responsable de l'usage qu'il en fait. Le gagnant devra notamment utiliser son gain conformément aux recommandations portées sur le mode d'emploi du produit et à la loi y applicable.

## **Article 7. PRÉCISIONS RELATIVES AUX DOTATIONS**

Le gagnant devra consommer son gain avant la date de validité prévue à l'article 6, dans le Casino Barrière où le participant a choisi de le consommer. Le lot doit être consommé en une seule fois. Une consommation partielle du lot n'autorise pas le gagnant à demander à la Société organisatrice le remboursement de la partie non utilisée. Cette dernière sera perdue si elle n'est pas consommée complètement et en une seule fois.

## **Article 8. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU**

La participation au jeu s'effectue uniquement en se rendant dans le Casino Barrière de la Société organisatrice et en répondant aux critères des mécaniques de jeu énoncées à l'article 5 pour gagner l'un des lots proposés par le Casino Barrière où le participant a joué.

## **Article 9. CARTE DE FIDÉLITÉ**

Le statut de carte de fidélité donnera plus de chance d'être tiré au sort :

- Carré vip blanc : 2 bulletins émis à chaque participation et à remettre dans l'urne
- Carré vip Argent : 3 bulletins émis à chaque participation et à remettre dans l'urne
- Carré vip Or : 4 bulletins émis à chaque participation et à remettre dans l'urne
- Carré vip Noir : 5 bulletins émis à chaque participation et à remettre dans l'urne
- Carré vip Ultime : 6 bulletins émis à chaque participation et à remettre dans l'urne

Toute personne n'ayant pas la carte de fidélité Club Barrière (Casinos Suisses) ou Carré VIP Barrière (casinos français) peut solliciter la remise d'une carte de fidélité à titre gratuit en s'adressant directement à l'accueil des Casinos Barrière participants.

A noter que les bornes de tous les casinos Barrière participants seront connectées en direct sur le serveur de base de données clients de la société Organisatrice. Toute nouvelle création de carte de fidélité ou changement de statut de carte à partir 15 Septembre 2021 ne sera reconnu par la borne que 24 Heures après sa création.

Les casinos Barrière déclinent toute responsabilité en cas de carte de fidélité créée à compter du 15 Septembre 2021 non reconnue par la borne.

#### **Article 10. CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION AU JEU**

**9.1** Seules les participations conformes aux dispositions du présent Règlement seront prises en compte dans le cadre du Jeu. Plus particulièrement, le participant perd tout droit à un éventuel lot si les renseignements qu'il a saisis ne sont pas conformes à son identité.

**9.2** Toute fraude ou tentative de fraude d'un participant et de manière générale toute violation d'une ou plusieurs dispositions du présent Règlement entraîne automatiquement l'annulation de son gain. Le gagnant potentiel ayant tenté de frauder se verra déchu de son titre de gagnant potentiel et ne pourra prétendre à la remise d'aucun lot et ce même si la découverte de l'acte frauduleux s'effectue après la remise du lot.

Par ailleurs, toute intention malveillante qui altérerait le déroulement du Jeu entraîne automatiquement l'élimination des participants ou du gagnant potentiel concerné.

**9.3** En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout participant contrevenant aux dispositions du présent Règlement.

#### **Article 11. DEPOT / MODIFICATIONS / CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT COMPLET**

Le présent Règlement complet et ses avenants sont déposés auprès de l'étude Gobert Plassy-Szypula Huissier de Justice situé 26 avenue Gustave Delory, 59100 Roubaix.

Le présent Règlement est disponible gratuitement auprès de l'accueil du Casino Barrière de la société organisatrice à partir du 17 Septembre 2021 pendant les horaires d'ouverture.

Seule la version du Règlement déposée de l'étude Gobert Plassy-Szypula Huissier de Justice située 26 avenue Gustave Delory, 59100 Roubaix fait foi et prévaut sur toute autre version du Règlement du jeu.

Dans le cadre de la législation française uniquement, et notamment du contexte de la mise en place de mesures sanitaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie au COVID 19 et ses variants; la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie, des dispositions du présent Règlement. Ces modifications seront portées à la connaissance des clients par voie

d'affichage à l'accueil du casino, notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles.

La Société Organisatrice pourra, si les circonstances l'exigent, annuler le Jeu, l'écourter, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Elle se réserve notamment la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. L'information sera apportée dans les meilleurs délais aux participants par tous moyens et notamment par affichage à l'accueil du Casino Barrière de la Société organisatrice.

Les additifs et modifications de Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront affichés à l'accueil des Casinos Barrière et transmis de l'étude Gobert Plassy-Szypula Huissier de Justice située 26 avenue Gustave Delory, 59100 Roubaix.

#### **Article 12.      DEMANDE ET RÉCLAMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, orale ou autre) concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les modalités et/ou la mécanique du Jeu.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice à l'adresse du jeu dans un délai maximum de 7 jours après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

#### **Article 13.      DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle sur le territoire français, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdits.

#### **Article 14.      DROITS INCORPORELS ET DROIT A L'IMAGE**

La société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants du jeu, ayant accepté les lots, afin de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la Société Organisatrice, les nom, prénom et ville du ou des gagnants, exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne

leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Enfin, la société organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin de publier, gratuitement, sur sa page Facebook (<https://www.facebook.com/casinosbarriere>) leurs noms et prénoms pendant une durée d'un an. Par ailleurs, avec accord préalable, le gagnant autorise la société organisatrice à prendre des photos de la dotation gagnée et à les publier sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/casinosbarriere>) et sur les pages Facebook locales des Casinos Barrière.

#### **Article 15. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Vos données seront traitées par la Société organisatrice, le Groupe Lucien Barrière et ses filiales, dénommées « Barrière», et telles que listées dans notre politique de confidentialité, agissant en tant que responsables du traitement, afin de permettre la participation et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

La réponse aux questions marquées d'une astérisque (\*) est obligatoire, à défaut nous ne pourrions pas traiter votre participation au jeu.

Si le jeu le permet, les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable du participant via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes et le droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de nous donner des directives sur le sort de vos données après votre mort. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur l'ensemble de vos droits concernant vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité accessible sur le site internet [www.casinosbarriere.com](http://www.casinosbarriere.com) pour exercer ces droits, veuillez nous écrire à [dpo@groupebarriere.com](mailto:dpo@groupebarriere.com)

#### **Article 16. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par la société organisatrice.

Après avoir saisi le service client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiation Tourisme et Voyage

- Adresse postale de saisine : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80303 – 75823 PARIS CEDEX 17
- Email : [info@mtv.travel](mailto:info@mtv.travel)
- Informations : <http://www.mtv.travel>

Le présent Règlement est régi par la loi française et soumis à la commission Fédérale des Maisons de Jeux Suisse. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent Règlement qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Lille en France, le 16 Septembre 2021